

Programme de la V.A.E.

Conformément à l'article L.6111-1 et suivants, La VAE s'adresse à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée. Cette certification peut-être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle dès lors qu'elle est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) .

Le cabinet D.A.C propose un premier rendez vous gratuit durant lequel nous analysons la faisabilité d'engager une démarche de V.A.E.

Il permet au candidat :

- De clarifier ses objectifs,
- de bien comprendre la démarche et de s'y engager,
- de découvrir la méthode qui sera utilisée au cours de ce travail,
- d'établir une relation de confiance avec le consultant chargé du bon déroulement et la constitution du dossier,
- de déterminer le calendrier des rencontres.

L'accompagnement se déroule ensuite autour de 4 étapes

Etape 1 :

Validation de la certification ciblée en fonction de l'expérience professionnelle et de l'objectif personnel en lien avec le référentiel le plus proche de l'expérience:

- Les activités professionnelles salariées,
- les activités non salariées,
- les activités de bénévolat ou de volontariat,
- les activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
- les activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales,
- les activités exercées dans le cadre d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale.

- les activités réalisées dans le cadre d'une formation initiale ou continue.

Etape 2 :

Après obtention de la recevabilité (environ 1 à 2 mois), accompagnement à la formalisation du livret 2 afin de répondre aux exigences méthodologiques de présentation attendues par les membres du Jury VAE. Cette étape dure de 3 à 6 mois.

- Comprendre au mieux le sens de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)
- Aider à formaliser l'expérience.
- Aider à identifier, expliciter et retranscrire toutes les compétences, connaissances et ressources propres.

Etape 3 :

Préparation à l'entretien avec le Jury VAE. L'objectif de cet entretien a pour objectif de permettre au Jury de mieux comprendre l'activité du candidat et de vérifier l'authenticité et le caractère personnel du dossier.

Durée : 4 à 8 mois en fonction des étapes retenues

Nous sommes en mesure d'accompagner ou de réorienter les personnes en situation de handicap.

Tarif CPF : 1440€

La VAE au Cabinet DAC en 2020 :

- 100% des objectifs de nos bénéficiaires qui ont été atteints
- 100% de nos bénéficiaires qui recommanderaient l'accompagnement VAE
- Une écoute, un rythme, des outils, un accompagnement et des conditions matérielles qui ont convenu à 100% de nos bénéficiaires

05/01/21